



FONCTION PUBLIQUE

Union interfédérale des agents de la Fonction Publique FO
46, rue des petites écuries 75010 PARIS
contact@fo-fonctionnaires.fr // 01-44-83-65-55

DECLARATION LIMINAIRE UIAFP-FO – ASSEMBLEE PLENIERE DU CCFP DU 18 DECEMBRE 2020

Madame la Ministre,

Ce projet d'ordonnance relative à la négociation dans la fonction publique issue de la Loi de transformation de la fonction publique tombe dans une période difficile pour les organisations syndicales et le dialogue social.

En effet, de manière concomitante, cette même loi a entraîné la suppression des compétences pour la mobilité et l'avancement des CAP, la fin des CAP par corps et la suppression des CT et CHSCT.

Pour FO, l'affaiblissement du dialogue social statutaire ne peut pas être compensé par la négociation collective, dont les objets sont différents.

Être représentant du personnel, ce n'est pas être délégué syndical !

La fin annoncée des droits syndicaux dérogatoires sera un obstacle supplémentaire à une négociation de qualité.

Nous avons entendu votre volonté de débattre des droits et moyens syndicaux dans le 1^{er} trimestre 2021. Nous y participerons, bien entendu, et souhaitons que cela débouche sur une amélioration de ceux-ci.

Enfin, ce projet d'ordonnance qui poursuit la « philosophie » des accords de Bercy comporte encore des manques et des incertitudes que nous espérons que vous pourrez lever.

D'ores et déjà, nous vous informons que FO sollicitera une suspension de séance avant le vote sur le projet d'ordonnance afin de prendre position au regard des avancées, ou pas, que le débat aura apporté.

Fait à PARIS, le 18 décembre 2020

RÉSISTER
REVENDIQUER
RECONQUÉRIR